

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 09 MAI 2016 à 20 heures 30

L'an deux mil seize, le **LUNDI 09 MAI**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PREeeENTS : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Michel BOUILLON – Thérèse LETOURNEAU DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT — Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY – Jean-Luc DELLIERE - Stéphanie HERVAGAULT – Richard GAUTIER – Meggie GENDROT – Julie CHARPENTIER - Jean-Yves SALIOU - Françoise PIAU

Absents excusés :

Cécile CHEVREUIL ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ
Aurélie VULLO STIENNE ayant donné pouvoir à Michel BOUILLON
Mickaël COLIBET ayant donné pouvoir à Jean-Yves SALIOU

Secrétaire : François BERROU

Convocation du 04 mai 2016

Après avoir modifié le vote de la question « Contrat d'Avenir » du procès-verbal de la séance du 4 avril, celui-ci est approuvé - « Le vote à l'unanimité » est remplacé par « vote à la majorité 1 contre et 2 abstentions ».

QUESTION 1
Délib 2016-05-39
Délib 2016-05-40

**CHOIX ENTREPRISES CONSTRUCTION PREAU à L'ECOLE
PUBLIQUE ET VOIRIE – AMENAGEMENT 2016**

1 – Choix entreprise PREAU ECOLE

Roland PAQUET, responsable BATIMENT, rappelle le projet de construction d'un préau à l'école publique et du lancement de la consultation pour la passation d'un marché de travaux en procédure adaptée (art 28 du CMP) avec publicité

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des devis établi par le Cabinet d'architectes LOUVEL, le Conseil Municipal par un vote à l'unanimité par 19 OUI,

DECIDE de retenir les entreprises suivantes

Lot 1 – MACONNERIE

Entreprise	Montant HT
BASLE de Port-Brillet	11 695.47

Lot 2 – CHARPENTE COUVERTURE et BARDAGE

Entreprise	Montant HT
Charpente Couverture Lucien de Saint-M'Hervé (35)	29 488.17

Lot 3 – ELECTRICITE

Entreprise	Montant HT
SUARD de Saint-Berthevin	2 478.84

Le coût total TTC de l'opération s'élève à :

TRAVAUX	52 394.98 €
Frais Bureaux de contrôles	3 872.40 €
Frais de consultation	442.86 €
Honoraires architecte.....	5 100.00 €
TOTAL.....	61 810.24

L'aide sollicitée au titre de la DETR n'a pas été confirmée ; l'opération sera financée intégralement par le budget de la commune.

2 - Choix entreprise VOIRIE – AMENAGEMENT 2016 – Groupement de commande

Gilbert FAUCHARD responsable VOIRIE rappelle la décision du 15 février dernier de constitution d'un groupement de commande « Communes de Bourgneuf-la-Forêt – Bourgon – Launay-Villiers » pour les travaux de voirie et aménagement 2016. La commune du Bourgneuf-la-Forêt a été désignée le coordonnateur et la convention signée par les trois collectivités fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement.

La consultation a été lancée pour la passation d'un marché de travaux en procédure adaptée (art 28 du CMP) avec publicité

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des devis établi par le Cabinet INGERIF, maître d'œuvre le Conseil Municipal par un vote à l'unanimité

DECIDE de retenir l'entreprise proposée par les membres chargés des opérations d'ouverture et d'analyse des offres à savoir :

Groupement d'entreprises SECHE – FTPB (mandataire : entreprise SECHE) pour les montant HT suivants :

-79 467.26 € + l'option Impasse des Bouleaux de 5 152.00 € à charge de la commune du Bourgneuf-la-Forêt

-26 456.87 € HT à charge de la Commune de Bourgon sans l'option

-19 592.33 € HT à charge de la Commune de Launay-Villiers

Soit un marché total de 130 668.46 € HT

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de travaux correspondants.

-CHARGE Monsieur le Maire, Coordonnateur du groupement de commande de notifier le marché auprès de l'entreprise SECHE - FTPB.

-RAPPELLE les termes de la convention à savoir : Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution (réalisation, suivi des travaux et paiement direct des situations auprès de l'entreprise retenue).

QUESTION 2	COMPTE-RENDU COMMISSION AMENAGEMENT 2016
------------	--

Gilbert FAUCHARD membre de la commission présente les questions abordées en réunion du 3 mai

Label Paysage : Le compte rendu du passage de Mathilde TELLIER de « Paysages 53 » est donné
Investissement de la commune dans l'embellissement et la valorisation de son territoire.

Plusieurs points forts ont été relevés :

- Massifs centre bourg en harmonie avec le bâti, utilisation solutions alternatives aux désherbants chimiques, la mise en place de l'éco pâturage, mise en place plaques de sedum au cimetière, potager pédagogique derrière la trésorerie

Quelques conseils et pistes d'améliorations ont été proposés :

- Semence de fleurs en pied des murs pour réduire la présence de grandes herbes
- Des idées d'aménagement de l'entrée du parc de Morfelon
- Eviter les bâches tissées, aménagement du parking Place de la Tannerie etc...

Balayage en agglomération :

Une visite s'est déroulée sur St Ouen pour une démonstration du balayage de rues avec l'équipement acheté récemment. Après échange une acquisition en mutualisation semble difficilement envisageable.

La commission propose alors de confier à un prestataire le balayage des rues de l'agglomération. Le devis de l'entreprise PESLIER de La Bazoge-Montpinçon est présenté

Rues Principales 6.208 kms de caniveaux : 184.24 € TTC par intervention doit 1 105.44 € TTC pour 6 passages/an

Rues secondaires et lotissement : 102.30 € TTC/heure soit pour 4 heures estimées : 409.20 €

Après analyse, et sur proposition du Maire d'un engagement dans un premier temps sur le restant de l'année 2016 avec :

4 passages dans les rues principales et 1 dans les rues secondaires et lotissement est validé par le Conseil Municipal pour un montant total d'environ de **1 146.16 € TTC** (variable en fonction du temps passé).

Illumination de Noël :

Des contacts sont en cours afin de confirmer ou pas si nous continuons avec le même prestataire que les années passées.

Extension espace cinéraire cimetière

Il est évoqué la nécessité d'envisager la réalisation d'une deuxième rangée de caves urnes. Le devis de l'entreprise GOUPIL qui a réalisé le premier aménagement s'élève à 3 649.20 € TTC pour 11 caves urnes et 8 plaques.

Validation par 19 OUI du Conseil Municipal.

Un accord de principe est donné pour réserver la dernière rangée du cimetière 4G/H à destination d'une rangée supplémentaire de caves urnes.

Signalétique centre bourg

La commission continue d'étudier la mise en place d'une signalétique centre bourg. Les premières propositions seraient :

Panneau d'information des entreprises pour chacun des deux parcs d'activités économiques

Pose de bi-mâts Place du Vieux Marché et de la Tannerie équipés de plaques d'activités

Place Vieux Marché : Mairie - Funérarium - Petit Marché

Place de la Tannerie : Commerces - Restaurants

Lecture est donnée du courrier de Sébastien LINAY pour indication « Gîte du Petit Fresnay »

Richard GAUTIER précise qu'il faut réfléchir sur « quelle communication, sa justification et son utilité ». Ce dossier doit continuer d'être étudié en commission.

**QUESTION 3
Délib 2016-05-41**

**LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE - MODIFICATIF 3 APRES
ENQUETE DES COLOTIS**

Monsieur le Maire rappelle la décision du 4 avril dernier décidant d'apporter des modifications au permis d'aménager de la Beulotière pour permettre entre autre une offre plus diversifiée des projets de constructions et redéfinir les limites du lot 10 suite à un échange avec un riverain.

Madame LAFERTE consultée est favorable aux modifications de fond, quelques rédactions sont à reformuler après contact avec le service d'architecture.

Les 5 propriétaires colotis ont été consultés pour émettre un avis sur ces modifications,

Le Conseil Municipal après exposé à l'unanimité par 19 OUI

Considérant sa volonté de modifier certaines prescriptions du lotissement et l'avis favorable des 5 colotis,

VALIDE le modificatif 3 au permis d'aménager de la Beulotière

AUTORISE le Maire à le signer et à le déposer auprès des services instructeurs

QUESTION 4

CREDIT BAIL EURO France PLASTURGIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les loyers prévus au CREDIT BAIL passé avec EURO France PLASTURGIE sont honorés. Comme le prévoit le contrat, il y a lieu maintenant de passer au contrat de vente de ce bâtiment et terrain avec versement une soulté de 20 973.94 € TTC.

L'option d'achat qui devait intervenir au plus tard le 31 juillet 2006 n'a pas été déposée. La commune a donc toute latitude à ce jour pour en fixer le prix de vente.

Considérant que l'investissement engagé par la commune a été intégralement remboursé par Euro France Plasturgie, il est proposé de poursuivre les contacts afin d'en négocier le prix le plus tôt possible.

**QUESTION 5
Délib 2016-05-42**

**VERSEMENT INDEMNITE à Benjamin BARILLER
SEJOUR SKI 2017**

Monsieur Benjamin BARILLER en contrat service civique sur la commune depuis février a participé et a apporté son aide à la mise en place et l'organisation des activités et festivités qui se sont déroulées sur la commune du 11 au 16 avril dernier.

Aussi sur proposition de Thérèse LETOURNEAU DORGERE, adjointe responsable du service animation jeunesse, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de lui attribuer une gratification de **100 € net**

CHARGE Monsieur le Maire d'en effectuer le versement.

Séjour ski 2017

Thérèse LETOURNEAU DORGERE présente le projet SKI prévu en février 2017 par les services animations du Bourgneuf-la-Forêt, Port-Brillet et Loiron. La participation demandée par le service organisateur « ça coule de Source » s'élève à 550 €/jeune x 12 jeunes de notre commune hors temps animateurs.

Aussi, sur proposition de Thérèse LETOURNEAU DORGERE, le Conseil Municipal valide une contribution des familles de 350 €/non imposables et 360.50 €/imposables.

**QUESTION 6
Délib 2016-05-43**

CHANGEMENT DE GRADE D'UN AGENT

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable au changement de grade de Madame Yvette RUFFAULT d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe en 1^{ère} classe à effet du 1/9/2016 et fixe à 100 % le taux de promotion à ce nouveau grade.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

**QUESTION 7
Délib 2016-05-44**

REMBOURSEMENT FRAIS DE FORMATION AUPRES DE SAINT-OUEN-DES-TOITS

Monsieur le Maire expose que la Commune de Saint-Ouen-des-Toits organise une formation de recyclage 1^{er} secours avec la Croix Rouge et pour compléter le groupe a proposé aux communes du Pays de Loiron d'y inscrire leurs agents.

Trois agents de notre commune y participeront et il est proposé de délibérer pour rembourser auprès de la commune organisatrice **les frais de 46.32 € par agent**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité par 19 OUI, le Conseil Municipal

EMET UN AVIS FAVORABLE au versement d'une participation à hauteur de 46.32 € par agent du Bourgneuf-la-Forêt participant à la formation recyclage 1^{er} secours auprès de Saint-Ouen-des-Toits.

**QUESTION 8
Délib 2016-05-45**

DECISION BUDGETAIRE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal unanime est favorable pour ouvrir les crédits nécessaires au paiement du solde des honoraires auprès du Cabinet LEGENDRE, maître d'œuvre sur les travaux des réseaux eaux pluviales du centre bourg, tranche conditionnelle d'un montant de 742.56 €

Investissement	Dépense	Recette
Op 151 – Aménagement de bourg.....	750.00	
020 – Dépenses imprévues		-750.00

QUESTIONS DIVERSES

Bilan brevet des randonneurs

Michel BOUILLON exprime la satisfaction des organisateurs de cette manifestation qui a compté 2500 participants avec un point de ravitaillement présent sur notre commune au Parc de Morfelon pour la randonnée de 50 kms.

Remerciements à la vingtaine de bénévoles y compris les membres de l'ARLM
Cette manifestation se déroulera à ANDOUILLE en 2017.

Information Intercommunalité

Monsieur le Maire rappelle le courrier du 8 avril transmis aux élus communautaires de Loiron et Président de Laval Agglo exprimant le souhait que la CCPL soit associée aux choix et études lancés par Laval Agglo et aux démarches entreprises sur la fusion de ces deux intercommunalités.

Depuis quelques élus communautaires se sont exprimés. Monsieur ZOCCHETTO est disposé à rencontrer les élus de LOIRON. Un comité de pilotage est en phase de composition avec 7 élus de Laval Agglo et 5 de Loiron.

Le choix des membres peut relever de la seule désignation par le Président de l'intercommunalité.

Il a été précisé par Monsieur ZOCCHETTO que l'étude incluait également la demande d'AHUILLE et COURBEVEILLE de rattacher à Laval Agglo.

L'arrêté de projet de périmètre des intercommunalités par le Préfet interviendra au plus tard le 15 juin prochain avec ensuite consultation des communes et EPCI.

Monsieur le Maire fait part de son regret du manque de débats pour l'instant sur le sujet par la Communauté de Communes de Loiron.

Séance levée à 23 heures 55

Prochain conseil municipal le 6 ou 13 juin